



Assemblée générale

Soixante-huitième session

108^e séance plénière
Mercredi 10 septembre 2014, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Ashe (Antigua-et-Barbuda)

La séance est ouverte à 16 h 15.

Point 122 de l'ordre du jour (suite)

Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

Rapport du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale (A/68/951)

Projet de résolution (A/68/951, par.91)

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se rappelleront que l'Assemblée a examiné, au cours d'un débat conjoint, les points 121 et 122 de l'ordre du jour, à sa 59^{ème} séance plénière, le 4 décembre 2013.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution contenu dans le paragraphe 91 du rapport du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter ce projet de résolution?

Le projet de résolution est adopté (résolution 68/307).

Le Président (*parle en anglais*) : Je tiens à adresser mes sincères remerciements aux Représentants permanents de la Slovaquie et de la Thaïlande, coprésidents du Groupe de travail spécial, pour la façon remarquable dont ils ont dirigé les discussions et les négociations complexes au sein du Groupe de travail. Je

suis certain que les membres de l'Assemblée se joignent à moi pour leur exprimer nos sincères remerciements.

Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne.

M. Vrailas (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La Turquie, le Monténégro, l'Islande, la Serbie et l'Albanie, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'Association et candidat potentiel; ainsi que l'Arménie et la Géorgie, souscrivent à cette déclaration.

L'Union européenne et ses États membres se félicitent de l'adoption de la résolution 68/307, sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Nous tenons à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance plénière et à saluer votre engagement à l'égard du processus de revitalisation de l'Assemblée générale. Nous remercions encore une fois les coprésidents, M. František Ružička et M. Norachit Sinhaseni, et leurs équipes, qui ont fait avancer de façon remarquable le processus de négociation, ainsi que M. Noël Sinclair, Directeur de Cabinet adjoint du Président de l'Assemblée générale, qui s'est personnellement investi dans les négociations d'une façon très constructive, et M^{me} Alina Padeanu, du Bureau du Président de l'Assemblée générale. Nous

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506. Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

14-52993(F)



Document adapté

Merci de recycler



remercions également M. Ion Botnaru, Directeur de la Division des affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, ainsi que M. Georg Zeiner, pour leur précieuse participation. Nous tenons également à souligner le climat constructif dans lequel se sont déroulées les négociations et à remercier tous les partenaires aux négociations pour leur engagement à l'égard de la revitalisation de l'Assemblée générale.

La résolution 68/307, que nous venons d'adopter, renferme quelques avancées concrètes. Pour exemple, voici deux réalisations accomplies par le Groupe de travail spécial au cours de la soixante-huitième session : l'élection rapide des membres non permanents du Conseil de sécurité et des membres du Conseil économique et social et la réaffirmation de l'arrangement provisoire adopté dans la décision 68/505, dont les directives pour de futurs arrangements figurent en annexe de la résolution 68/307. Par ailleurs, nous tenons également à rappeler la nécessité d'envisager les mesures à prendre en vue de la rationalisation des ordres du jour de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, l'objectif étant d'éviter les chevauchements et doubles emplois et de promouvoir la complémentarité lors de l'examen et de la négociation de questions analogues et de même nature. À ce propos, il convient de souligner la résolution 68/1.

Le 23 juin, le Conseil de l'Union européenne a adopté ses priorités pour la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale. Parmi ces priorités figure la revitalisation de l'Assemblée générale en tant qu'élément clé dans le renforcement de l'ONU dans son ensemble, et c'est dans cet état d'esprit que je tiens à souligner notre volonté de demeurer pleinement engagés à l'égard de ce processus.

M. Lazarev (Biélorus) (*parle en anglais*) : La délégation du biélorussien exprime sa profonde reconnaissance pour les efforts dévoués consentis par le Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale, dirigé par les coprésidents, M. Ružička et M. Sinhaseni, Représentants permanents de la Slovaquie et de la Thaïlande.

Le rapport du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale (A/68/951) et la résolution 68/307 qui s'y rapporte, adoptée aujourd'hui par l'Assemblée, suscitent un réel optimisme quant à l'avenir de l'Assemblée générale. Le processus de négociation et ses résultats ont non

seulement constitué une contribution indéniable aux questions vitales relatives au fonctionnement de l'Assemblée, mais ils nous ont aussi rappelé la possibilité et la nécessité de rechercher et trouver un compromis, y compris sur des questions majeures, ce qui nous paraît très important.

Au cours des délibérations du Groupe de travail, ma délégation a avancé plusieurs propositions qui visent à renforcer les principes sur lesquels repose le fonctionnement de l'ONU. C'est pourquoi nous avons constamment appelé à la mise en œuvre effective du principe d'égalité entre toutes les langues officielles des Nations Unies. À notre avis, la publication tout au long de l'année du *Journal des Nations Unies* dans toutes les langues officielles, comme l'exige le règlement intérieur de l'Assemblée générale, n'est pas de pure forme mais le résultat visible et tangible du renforcement des principes du multilinguisme et de la primauté du droit au sein de l'Organisation. Les questions financières ne constitueront pas un obstacle dans la mise en œuvre du règlement intérieur et des dispositions de la résolution d'aujourd'hui.

Il nous paraît particulièrement important d'appeler l'attention des États Membres sur la procédure d'élection du Secrétaire général, telle qu'elle est énoncée dans le règlement intérieur de l'Assemblée générale. Chaque État, petit ou grand, jouit du droit inaliénable consistant à donner un avis sur les candidatures au poste de Secrétaire général, car ce dernier incarne l'Organisation tout entière. Le Règlement intérieur de l'Assemblée offre cette possibilité.

Un autre domaine important concerne l'harmonisation de toutes les grandes commissions de l'Assemblée générale. Nous saluons les efforts du Secrétaire général pour améliorer les rapports portant sur le travail des commissions. En même temps, nous pensons qu'il reste beaucoup à faire dans ce domaine, notamment concernant la régularité du travail et des services liés au *Journal des Nations Unies*.

Nous sommes particulièrement reconnaissants aux coprésidents du Groupe de travail spécial pour leurs efforts dans l'élaboration et le renforcement, par le biais de la résolution, d'un mécanisme prévisible pour la présidence tournante des grandes commissions, complété par des principes qui lui confèrent la souplesse nécessaire. Parmi ces principes figurent la reconnaissance du rôle joué par le Président de l'Assemblée générale, la création d'un mécanisme automatique pour la désignation des rapporteurs des

grandes commissions et la mise en ordre des procédures visant à apporter des modifications ponctuelles dans le programme de la présidence. Nous espérons que la mise en œuvre de ces normes permettra aux grandes commissions de consacrer l'essentiel de leur temps à l'examen des questions de fond. Nous sommes désireux de prendre une part active dans l'élaboration de nouveaux arrangements portant sur la présidence tournante, comme il est stipulé au paragraphe 22 de la résolution.

M. Wenaweser (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de m'exprimer au nom du Brésil, du Costa Rica, de l'Estonie, de la Suisse et de mon pays, le Liechtenstein.

Nous saluons l'adoption aujourd'hui par consensus de la résolution 68/307, mais souhaitons faire quelques observations concernant la question de l'élection du prochain Secrétaire général, comme il est fait référence dans le texte de résolution. Nous nous réjouissons que soit réaffirmé au paragraphe 27 le rôle joué par le Président de l'Assemblée générale pour appuyer activement la procédure d'élection du Secrétaire général. La résolution 60/286, stipule déjà, au paragraphe 19 de son annexe, que le Président de l'Assemblée générale devrait tenir des consultations avec les États Membres en vue d'identifier des candidats potentiels. Tel n'a pas encore été le cas, comme il est indiqué dans les commentaires portant sur le tableau récapitulatif sur la revitalisation (voir A/68/951). Nous espérons que les futurs présidents s'acquitteront de leur mandat et joueront un rôle actif dans la procédure conduisant à l'élection du prochain Secrétaire général.

Nos délégations espéraient entamer un débat au sein de l'Assemblée générale sur les critères de sélection des candidats au poste de Secrétaire général, afin d'assurer l'élection du meilleur candidat possible. La résolution 68/286 susmentionnée aborde cette question, en soulignant combien il importe que le Secrétaire général possède des qualités de dirigeant fondées d'une longue expérience. Nous avons proposé des éléments de texte demandant au Secrétaire général que le Groupe de travail spécial examine ces critères et en fasse rapport. Nous regrettons que le texte qui vient d'être adopté ne traite pas de cette question et espérons que ce débat, qui devrait bénéficier également de la contribution de la société civile, sera possible dans un proche avenir.

Je tiens également à me joindre à vous, Monsieur le Président, pour remercier nos collègues de la

Slovaquie et de la Thaïlande, dont les efforts inlassables ont permis de mener à bien cet exercice.

M. Metref (Algérie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés. Nous saluons l'adoption aujourd'hui par l'Assemblée générale de la résolution 68/307, sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.

Je tiens à adresser mes sincères remerciements aux Représentants permanents de la Thaïlande et de la Slovaquie, M. Norachit et M. František Ružička, coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, qui ont mené si efficacement les débats et les négociations complexes du Groupe. Même si les résultats ont dépassé nos attentes, le processus de revitalisation des travaux de l'Assemblée, comme son nom l'indique, ne s'arrêtera pas là. Nous devons continuer d'améliorer le rôle et l'autorité de l'Assemblée concernant des questions mondiales intéressant la communauté internationale. Le Mouvement estime qu'une Assemblée revigorée dans un environnement plus réactif, exerçant pleinement son rôle et son autorité, contribuerait de manière significative au renforcement d'un système des Nations Unies plus large, à l'amélioration de la gouvernance internationale et à la promotion du multilatéralisme.

Je tiens pour terminer à remercier toutes les délégations concernées pour leur participation active et la souplesse dont elles ont fait preuve au cours des négociations. Je n'omettrai pas de remercier mes collègues du Mouvement des pays non alignés pour leur contribution et leur appui précieux.

M. Sinhaseni (Thaïlande) (*parle en anglais*) : Après tout ce qui a été dit, je n'ai rien à ajouter si ce n'est exprimer de simples mais sincères paroles de remerciements. Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que les représentants qui se sont exprimés avant moi, pour les paroles aimables qu'ils m'ont adressées, et mon facilitateur, l'Ambassadeur František Ružička, de la Slovaquie. Je souhaite également remercier les délégations pour leurs suggestions et propositions précieuses, qui ont finalement recueilli un très large appui. Ces propositions ont permis au Groupe de travail spécial de progresser et de parvenir à la résolution que nous venons d'adopter (68/307). Je remercie à nouveau les représentants des différents groupes, particulièrement le Mouvement des pays non alignés, l'Union européenne et d'autres, ainsi que chacun des représentants. Ils ont abordé ce travail en faisant preuve d'un nécessaire esprit de compromis et

de conciliation, ce qui a permis au Groupe de travail d'achever à temps ses travaux. Je remercie également le secrétariat, dirigé par M. Ion Botnaru, Directeur de la Division des affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, et son équipe efficace. Sans eux et leur précieuse mémoire institutionnelle, nous n'aurions pu achever notre travail.

Mais surtout, je tiens à exprimer mes sincères remerciements à mon coprésident, M. Ružička, et à son personnel compétent, car ce fut un plaisir de travailler ensemble. Enfin, je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, pour la confiance que vous nous avez témoignée. Nous remercions également votre équipe, notamment votre Directrice de Cabinet, Paulette Bethel, et son adjoint, Noël Sinclair, pour l'appui et l'attention particulière qu'ils ont accordés à cette question.

M. Ružička (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Je serai très bref. Je me joins à mon coprésident pour exprimer mes remerciements et me féliciter du climat positif et constructif qui a présidé à nos échanges. J'ai été honoré de travailler avec le personnel du Secrétariat et j'ai apprécié les débats qui ont eu lieu avec les représentants des États Membres. Nombre de ces débats m'ont donné de l'espoir pour l'avenir. J'espère que le même esprit prévaudra dans les discussions à venir, que nous pourrions avoir le privilège de mener.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 122 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 13 de l'ordre du jour (suite)

2001-2010 : Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, en particulier en Afrique

Projet de résolution (A/68/L.60)

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se rappelleront que l'Assemblée générale a examiné, au cours d'un débat conjoint, le point 63 de l'ordre du jour et ses sous-points a) et b), ainsi que le point 13 de l'ordre du jour, à sa 36^{ème} séance plénière, le 25 octobre 2013.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Éthiopie, qui va présenter le projet de résolution A/68/L.60.

M. Bame (Éthiopie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter, au nom du Groupe des États

d'Afrique, le projet de résolution A/68/L.60, intitulé « Consolider les acquis et intensifier l'action menée pour lutter contre le paludisme et l'éliminer dans les pays en développement, particulièrement en Afrique, d'ici à 2015 ». L'Éthiopie s'enorgueillit également de présider l'Alliance des dirigeants africains contre le paludisme.

Tout d'abord, j'ai le plaisir de témoigner ma reconnaissance et d'adresser mes sincères remerciements aux facilitateurs du projet de résolution pour la tâche complexe qu'ils ont accomplie et leur esprit d'initiative, ce qui a permis l'aboutissement de ce projet. Je tiens également à remercier tous les États Membres qui ont participé au processus de négociation pour leur participation active et leur appui.

Entre 2000 et 2012, l'intensification des interventions contre le paludisme a entraîné une baisse de 42 % des niveaux mondiaux de mortalité due au paludisme, épargnant ainsi près de 3,3 millions de vies. En Afrique, environ 90 % des vies sauvées, soit 3 millions d'individus, ont concerné des enfants âgés de moins de 5 ans. Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans attribuable au paludisme a reculé de 54 %. L'incidence globale des cas de paludisme a été réduit de 25 % au niveau mondial et de 31 % en Afrique. L'on doit ce succès à la collaboration des gouvernements, organisations non gouvernementales et organisations communautaires, organismes des Nations Unies, organisations internationales, partenaires du développement, fondations, organisations de la société civile et autres parties prenantes. Les financements internationaux ont été multipliés par 10 entre 2004 et 2013.

Les fonds disponibles sont en deçà des 5,1 milliards de dollars nécessaires pour réaliser une couverture universelle des interventions antipaludiques. Les financements internationaux pour lutter contre le paludisme se sont élevés à 1,66 milliard de dollars en 2011 et à 1,94 milliard de dollars en 2012. Les financements à l'échelle nationale ont augmenté progressivement pour atteindre 522 millions de dollars en 2012, l'essentiel des ressources provenant des pays endémiques en Afrique et en Amérique du Sud. Grâce à la conjugaison des financements engagés aux niveaux national et international, les ressources disponibles pour lutter contre le paludisme ont été estimées à un peu plus de 2,4 milliards de dollars en 2012, ce qui entraîne un déficit annuel de 2,7 milliards de dollars.

Bien que l'on puisse prévenir et traiter le paludisme, cette maladie continue d'avoir une incidence dévastatrice

sur la santé et les moyens de subsistance des populations à travers le monde. En 2012, environ 3,4 milliards d'individus risquaient d'être touchés par cette maladie dans 97 pays et territoires, et 207 millions de cas ont été recensés. La maladie a tué près de 627 000 personnes, dont la plupart étaient des enfants de moins de cinq ans en Afrique sub-saharienne. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) recommande une stratégie sur plusieurs fronts pour réduire le fardeau du paludisme, y compris des interventions anti-vectorielles, des thérapies préventives, des tests de diagnostic, des traitements de qualité et une stricte surveillance du paludisme.

Le projet de résolution, adopté sur une base annuelle, est fondamental en ce sens qu'il constitue un message de ralliement à l'adresse des pays et fournit une orientation pour les partenaires clés du développement, tels que la Banque africaine de développement, le Fonds mondial, la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, la Banque mondiale, le Royaume-Uni, la France et les États-Unis, la Fondation Bill et Melinda Gates et d'autres acteurs, afin de garantir l'élaboration de plans de financement durables et une gestion financière de qualité, y compris l'établissement de priorités et la responsabilité vis-à-vis des résultats.

Le projet de résolution présenté cette année met en relief des mises à jour techniques de fond et de nouvelles avancées par rapport à la résolution 67/299, adoptée l'année dernière. Les nouveaux éléments de ce projet sont les suivants.

Dans ce projet de résolution, l'Assemblée rappelle l'engagement pris par les dirigeants africains de mettre fin à l'épidémie de paludisme en garantissant un accès universel et équitable à des soins de santé de qualité et en améliorant les systèmes sanitaires et le financement de la santé, contenu dans la Position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015.

Elle se félicite de la création de l'Alliance des dirigeants de la région Asie et Pacifique contre le paludisme, salue le rôle de premier plan et l'engagement de l'Alliance et sa volonté de réaliser les objectifs fixés pour 2015 et encourage les membres de l'Alliance à continuer de contribuer au plus haut niveau politique à la lutte contre le paludisme dans la région Asie et Pacifique.

Elle prend note du cadre d'intervention lancé en avril 2013 par l'Organisation mondiale de la Santé en vue de combattre la résistance à l'artémisinine dans le bassin du Mékong, en Asie du Sud-Est.

Elle se dit consciente que les succès récemment remportés dans la prévention et la lutte antipaludiques sont fragiles et ne pourront être maintenus que si des ressources suffisantes sont durablement allouées aux niveaux national et international pour financer intégralement l'action menée pour combattre le paludisme.

Elle constate l'importance dans la lutte contre le paludisme de la Stratégie et du Plan d'action mondiaux pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle, adoptés par l'Assemblée mondiale de la santé le 24 mai 2008.

Elle demande au pays impaludés, aux partenaires de développement et à la communauté internationale d'appuyer le remplacement rapide des moustiquaires imprégnées d'insecticides de longue durée conformément aux recommandations de l'Organisation mondiale de la Santé relatives à la durée de vie utile de ces moustiquaires, le but étant de prévenir le risque de résurgence du paludisme et d'éviter que les acquis obtenus jusqu'ici ne soient réduits à néant.

Elle estime qu'il importe d'adopter une stratégie multisectorielle pour faire progresser la lutte antipaludique dans le monde, invite les pays impaludés à envisager d'adopter et de mettre en œuvre le Cadre d'action multisectorielle contre le paludisme, élaboré par le Partenariat Faire reculer le paludisme et le Programme des Nations Unies pour le développement, et encourage à tous les niveaux la collaboration régionale et intersectorielle, tant publique que privée, en particulier dans les domaines de l'enseignement, de la santé, de l'agriculture, du développement économique et de l'environnement, afin d'avancer dans la réalisation des objectifs de la lutte antipaludique.

Elle considère qu'il faut renforcer la surveillance du paludisme et la qualité des données dans les régions impaludées pour que les États Membres puissent allouer des ressources financières aux populations qui en ont le plus besoin et faire efficacement face aux épidémies.

Elle demande aux États Membres et à la communauté internationale de renforcer à l'échelon national les mécanismes de coordination de l'assistance technique pour les aligner sur les meilleures méthodes d'application des directives techniques de l'OMS, et de se mobiliser pour promouvoir le partage de pratiques optimales, le but étant de faire face aux problèmes urgents de programmation, d'améliorer le suivi et

l'évaluation et de mener périodiquement des activités de planification financière et d'analyse des lacunes.

Elle considère qu'un engagement politique et une assistance financière seront nécessaires au-delà de 2015 pour préserver et renforcer les acquis obtenus dans la lutte contre le paludisme et pour atteindre les objectifs fixés dans ce domaine à l'échelon international grâce à des activités de prévention et de lutte visant à mettre fin à l'épidémie, tout en saluant les progrès remarquables accomplis jusqu'ici pour combattre ce fléau.

Afin de donner une plus grande valeur à ce très important projet de résolution, nous espérons que l'année prochaine sera marquée par davantage de progrès. Nous comptons sur l'adoption par consensus de ce projet de résolution, comme les années précédentes.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/68/L.60, intitulé « Consolider les acquis et intensifier l'action menée pour lutter contre le paludisme et l'éliminer dans les pays en développement, particulièrement en Afrique, d'ici à 2015 ».

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Botnaru (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Je tiens à signaler que, depuis la présentation du projet de résolution, outre les représentants énumérés dans le document, les pays suivants se sont également portés coauteurs du projet de résolution A/68/L.60 : Brésil, Danemark, Finlande, Israël, Japon, Luxembourg, Monaco, Monténégro, Norvège, Suède, Suisse, Royaume-Uni et Irlande du Nord.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/68/L.60?

Le projet de résolution A/68/L.60 est adopté (résolution 68/308).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en ainsi terminé avec son examen du point 13 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 14 de l'ordre du jour (suite)

Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les

domaines économique et social et dans les domaines connexes

Projet de résolution (A/68/L.61)

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se rappelleront que l'Assemblée a adopté la résolution 68/6, au titre des points 14 et 118 de l'ordre du jour, « Suite à donner aux résultats du Sommet du Millénaire », à sa 32^{ème} séance plénière, le 9 octobre 2013, et examiné le point 14 de l'ordre du jour, conjointement avec les points 118 et 125 de l'ordre du jour, « Réforme des Nations Unies : mesures et propositions », à sa 54^{ème} séance plénière, le 20 novembre 2013. Les membres se rappelleront aussi que l'Assemblée a adopté la résolution 68/304 à sa 107^{ème} séance plénière, le 9 septembre 2014.

En ce qui concerne le rapport de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable, qui figure dans le document A/68/970, j'aimerais apporter des précisions sur le cadre dans lequel l'Assemblée examinera le projet de résolution dont elle est saisie.

Premièrement, un additif au rapport du Groupe de travail spécial sera publié afin d'y inclure les noms omis des États Membres qui ont déjà procédé à des déclarations et des explications de vote dans le cadre du rapport, comme cela est indiqué au paragraphe 13 de la section III du rapport. Les délégations sont priées de communiquer au Secrétariat toute omission concernant la liste des États Membres figurant au paragraphe 13 du rapport relatif aux déclarations ou explications de position.

Deuxièmement, la note de bas de page contenue au paragraphe 13 de la section III du rapport sera révisée et se lirait comme suit :

« La compilation des textes des déclarations et explications de position faites par les États Membres dans le cadre du rapport figure dans l'additif au présent rapport, publié en tant que document A/68/970/Add.1. »

L'additif au rapport contenant les textes des réserves des États Membres sera publié en tant que document officiel de l'Assemblée générale sous la cote A/68/970/Add.1. Les États Membres souhaitant voir figurer leurs déclarations et explications de vote sur le rapport du Groupe de travail ouvert dans le document de recueil doivent transmettre par écrit leurs réserves au secrétariat de l'Assemblée générale, s'ils ne l'ont déjà fait.

Avant de poursuivre et conformément à l'accord obtenu lors des consultations qui se sont tenues avant le début de la présente séance, j'aimerais réviser oralement le projet de résolution A/68/L.61.

J'invite les membres à porter leur attention sur le paragraphe 2 du projet de texte. Le paragraphe 2 se lira désormais comme suit :

« Décide que la proposition du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable contenue dans le rapport servira de base principale aux fins de l'intégration des objectifs de développement durable dans le programme de développement de l'après-2015, tout en reconnaissant pleinement que d'autres contributions seront aussi envisagées, à l'occasion du processus intergouvernemental de négociation qui se tiendra à sa soixante-neuvième session. »

Sur la base de la clarification amendée oralement qui vient d'être apportée, nous allons à présent examiner le projet de résolution A/68/L.61.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/68/L.61, intitulé « Rapport du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable, établi conformément à la résolution 66/288 de l'Assemblée générale », tel que révisé oralement. Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/68/L.61, tel que révisé oralement?

Le projet de résolution A/68/L.61, tel que révisé oralement, est adopté (résolution 68/309).

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux orateurs au titre des explications de vote, je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Llorenty (État plurinational de Bolivie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à vous remercier infiniment, Monsieur le Président, pour la complexité de la tâche que vous avez accomplie.

J'ai l'honneur de m'exprimer au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Le Groupe se félicite de l'adoption par consensus de la résolution 68/309 par l'Assemblée générale. La décision de mettre en œuvre une série d'objectifs de développement durable avait constitué l'une des décisions marquantes prises par nos dirigeants lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement

durable (Rio+20). Rio+20 avait décidé également que les objectifs de développement durable devaient être cohérents et intégrés au programme de développement des Nations Unies au-delà de 2015.

Les membres du Groupe des 77 et la Chine attache la plus haute importance au document final (A/68/970) du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable qui renferme une proposition sur les objectifs de développement durable. Le document final est l'aboutissement d'un travail assidu et intensif de près de 18 mois, auquel les membres du Groupe des 77 et la Chine ont participé de manière constructive et de bonne foi.

Le Groupe des 77 et la Chine sont fermement convaincus que les résultats du processus intergouvernemental doivent être pleinement préservés et ne faire l'objet d'aucune renégociation. C'est pourquoi nous nous réjouissons que la résolution que nous venons d'adopter indique clairement que cette proposition servira de base principale aux fins de l'intégration des objectifs de développement durable dans le programme de développement de l'après-2015. Nous notons également qu'il importe que toutes les réserves émises par les membres du Groupe soient fidèlement reflétées dans un document officiel qui devra être pleinement référencé dans le rapport du Groupe de travail ouvert, comme vous l'avez indiqué, Monsieur le Président. Nous avons pris note de votre confirmation orale à cet égard.

Le Groupe des 77 et la Chine demeurent pleinement déterminés à participer de façon active et constructive aux prochaines négociations intergouvernementales sur le programme de développement de l'après-2015 afin de refléter la voix et les intérêts communs des pays en développement.

Pour terminer, je tiens à vous remercier à nouveau, Monsieur le Président, ainsi que tous les acteurs et partenaires.

M. Dabbashi (Libye) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom du Groupe des États arabes.

Je tiens à saisir l'occasion qui m'est offerte pour vous exprimer, Monsieur le Président, ainsi qu'aux coprésidents du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable, notre sincère reconnaissance pour le travail difficile que vous avez accompli, lequel nous a permis d'aboutir à cette étape ultime. Le Groupe des États arabes a participé de façon

active et constructive à toutes les réunions, délibérations et consultations du Groupe de travail ouvert.

En ce qui concerne les questions particulières relevant de l'Objectif 16 figurant dans les objectifs de développement durable proposés, intitulé « Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes », le Groupe des États arabes a fait part très tôt de ses réserves à propos du risque potentiel d'adopter une approche sélective et réductrice dans le traitement de ces questions. La façon dont les discussions et consultations ont évolué à cet égard a démontré que les craintes exprimées par le Groupe des États arabes étaient pertinentes et parfaitement fondées, eu égard aux tentatives de certains États d'imposer leur propre vision de ces questions, évinçant ainsi les craintes tout à fait légitimes et les intérêts cruciaux du Groupe des États arabes.

Le Groupe des États arabes s'est exprimé lors des 10^{ème} et 11^{ème} réunions du Groupe de travail ouvert afin de faire apparaître le lien intrinsèque existant entre le développement, la paix et la sécurité. Cependant, le Groupe a rappelé qu'une discussion approfondie s'imposait et qu'elle devait avoir lieu dans le cadre du programme de développement de l'après-2015. De plus, le Groupe a réaffirmé que, par tous les moyens, toute discussion portant sur les sociétés pacifiques et stables devait prendre en considération les préoccupations des États arabes à cet égard, notamment celles liées à la fin de l'occupation étrangère. Par conséquent, le Groupe a demandé l'inclusion, au titre de l'Objectif 16, des cibles suivantes : premièrement, mettre fin à toutes formes de domination coloniale et d'occupation étrangère afin de garantir un développement durable pour tous; deuxièmement, renforcer l'adhésion au droit international par toutes les parties prenantes – États, organisations internationales et institutions financières –, afin de réaliser un ordre international fondé sur la primauté du droit et, troisièmement, intensifier la coopération internationale dans le domaine de la lutte antiterroriste, en s'attaquant notamment aux causes profondes du problème, qui font obstacle à la réalisation du développement durable.

Le Groupe des États arabes a réitéré son refus d'accepter une approche sélective à l'égard de la question de l'édification d'une société pacifique et stable dans le cadre du développement durable.

Le Groupe des États arabes a regretté que l'objectif proposé visant à mettre fin à toutes formes d'occupation étrangère et de domination coloniale n'ait pas été repris dans l'Objectif 16, dont il fait naturellement partie. À cet égard, le Groupe avait donné son assentiment à l'envoi de cette proposition sur les objectifs de développement durable à l'Assemblée générale, étant entendu que l'objectif 16.1 sur une réduction significative de toutes les formes de violence visait à mettre fin à l'occupation étrangère, en tant qu'une des formes les plus extrêmes de violence.

Le Groupe croit comprendre également que l'objectif 16.3 sur la promotion de la primauté du droit aux niveaux national et international s'applique à la situation dans le territoire occupé palestinien, y compris Jérusalem-Est et d'autres territoires arabes occupés, par la mise en œuvre intégrale de toutes les résolutions de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social sur la fin de l'occupation étrangère et de la domination coloniale dans le territoire arabe occupé, y compris Jérusalem-Est et d'autres territoires arabes occupés, ainsi que l'application des dispositions pertinentes du droit international et du droit humanitaire international, notamment les quatre Conventions de Genève, aux territoires arabes occupés.

Le Groupe des États arabes est également très préoccupé par l'absence de toute référence au titre de l'Objectif 16 à la question des sanctions économiques unilatérales illégales, qui a été soulevée par certains pays arabes. Cette question constitue un obstacle majeur qui nuit gravement à l'économie et au développement de nombreux pays et a beaucoup contribué à compromettre la souveraineté des États. Vu que l'Objectif 16 vise à assurer à tous l'accès à la justice, cette question aurait dû être évoquée et dûment reflétée dans le rapport du Groupe de travail ouvert (A/68/970). Le Groupe des États arabes a demandé que ses déclarations et ses lettres datées du 24 juillet et du 29 août, adressées aux coprésidents du Groupe de travail ouvert et au Président de l'Assemblée générale, respectivement, ainsi qu'une lettre datée du 25 juillet que les pays arabes membres du Groupe de travail ouvert ont adressée aux coprésidents, figurent dans les documents officiels et dans le rapport du Groupe de travail ouvert. Toutefois, jusqu'à présent, ni la lettre, ni la position et les réserves du Groupe des États arabes n'ont été consignées dans le rapport.

Monsieur le Président, nous sommes satisfaits par l'explication que vous nous avez donnée à ce sujet au début de la séance d'aujourd'hui. Néanmoins, le Groupe

des États arabes voudrait réitérer sa demande que sa position et celle de ses membres soient dûment reflétées dans le rapport. Nous avons également demandé que notre lettre datée du 29 août, y compris les pièces qui y sont jointes, soit distribuée en tant que document officiel de l'Assemblée générale au titre du point 14 de l'ordre du jour, intitulé « Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes », du point 19 a) de l'ordre du jour, intitulé « Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable », et du point 118 de l'ordre du jour, intitulé « Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire ». Nous demandons également que cette lettre soit jointe au rapport du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable.

M^{me} Leiva Roesch (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, nous vous remercions de tous les efforts que vous avez déployés pour présenter la résolution 68/309, qui contient le rapport du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable (A/68/970).

Notre délégation s'associe à la déclaration qui a été prononcée par le représentant de la Bolivie au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Nous avons décidé de prendre la parole parce que le Guatemala, tout comme la Colombie, faisait partie des membres du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable. Nous voudrions saisir cette occasion pour saluer les efforts consentis par toutes les délégations en vue de la formulation de la proposition du Groupe de travail ouvert concernant les objectifs de développement durable. Nous saluons également le dévouement et le leadership dont ont fait preuve les coprésidents du Groupe de travail, l'Ambassadeur Kamau, du Kenya, et l'Ambassadeur Kőrösi, de la Hongrie, pendant ce long et difficile processus.

Il convient de noter que le rapport du Groupe de travail a été élaboré dans le cadre d'un processus intergouvernemental ouvert, transparent et quelque peu différent du format traditionnel des négociations menées à l'ONU, que nous connaissons tous bien. Au départ, nous pensions que les négociations seraient menées à huis clos et seulement en présence des experts

désignés. Toutefois, toutes les délégations de l'ONU ont participé à ce processus, qui a également été enrichi par les contributions de la société civile. Nous avons maintenant une proposition qui est l'aboutissement d'un processus véritablement universel, et des objectifs qui sont également universellement applicables.

Notre délégation reconnaît que ce document n'est pas parfait. Nous aurions préféré qu'il y ait un nombre plus réduit d'objectifs et de cibles. Toutefois, nous estimons qu'il faut analyser le document dans son ensemble et dans ce sens, nous partageons le point de vue selon lequel le rapport servira de base principale aux fins de l'insertion des objectifs de développement durable dans le programme de développement de l'après-2015. Nous nous réjouissons également de ce que dans le rapport final du Groupe de travail figurent des priorités mondiales qui jusqu'à présent étaient restées en marge du programme de développement, en particulier l'Objectif 13, relatif aux changements climatiques, et l'Objectif 16, qui porte sur la promotion de l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes.

Nous estimons que les liens entre l'état de droit et le développement durable sont indéniables et que par conséquent, il faut renforcer l'état de droit à titre prioritaire pour créer un environnement propice au développement durable. Pour cette raison, l'Objectif 16.3 revêt un intérêt particulier pour notre délégation.

Enfin, notre délégation a été surprise de constater que nos réserves n'ont pas été reflétées dans le rapport et demande à ce qu'elles soient incluses dans la version corrigée du rapport. Et nous remercions le Président pour les explications fournies au début de la séance.

M. Mohammad Pour Ferami (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, moi aussi, je voudrais vous remercier de présider cette importante séance.

Je voudrais m'associer à la déclaration faite par le Représentant permanent de la Bolivie au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Je voudrais le remercier, ainsi que les autres membres de sa délégation, pour les efforts considérables qu'ils ont consentis au cours de l'année écoulée.

Au nom de ma délégation, je voudrais également exprimer ma profonde gratitude aux Représentants permanents du Kenya et de la Hongrie pour la compétence remarquable avec laquelle ils ont dirigé ce

processus, qui a abouti après près de 18 mois d'intenses consultations.

La délégation de la République islamique d'Iran a participé de façon très constructive à ce processus, aux côtés de la quasi-totalité des autres délégations concernées. Nous pensons que sous tous ses aspects, positifs et négatifs, le rapport du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable (A/68/970) est le résultat de nos travaux, et nous en sommes tous fiers. Même si nous pouvons exprimer des critiques ou des préoccupations à propos de certaines parties de ce rapport ou en être insatisfaits, il n'empêche que, considéré globalement, ce rapport est le fruit de nos travaux. C'est pour cette raison que ma délégation estime que ce rapport doit être pris en considération et intégré dans le prochain processus d'élaboration du programme de développement de l'après-2015. Nous nous félicitons des modifications introduites dans le texte final de la résolution 68/309 par rapport à la version précédente. Comme l'indique le paragraphe 246 du Document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012 (résolution 66/288), les objectifs de développement durable « devraient être conformes et intégrés au programme de développement de l'Organisation des Nations Unies pour après 2015 ».

La dernière observation que ma délégation voudrait faire à propos de ce rapport, comme nous l'avons clairement indiqué le jour où il a été adopté au sein du Groupe de travail ouvert, c'est que nous avons de sérieuses réserves au sujet de certaines parties du document qui sont contraires aux politiques, aux pratiques et aux circonstances de mon pays. Une fois de plus, je tiens à émettre publiquement ces réserves. Elles seront soumises par écrit au Secrétariat, et je demande qu'elles soient considérées comme faisant partie intégrante du rapport du Groupe de travail ouvert. Encore une fois, nous remercions très sincèrement les coprésidents du Groupe pour les efforts considérables qu'ils ont consentis, et nous espérons que ce rapport servira de base à l'insertion des objectifs qui y sont énoncés dans le programme de développement de l'après-2015.

M^{me} Cousens (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons de l'adoption aujourd'hui de la résolution 68/309, telle que modifiée, portant sur le rapport du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable

(A/68/970). Il s'agit d'une étape importante sur le chemin qui mène à 2015.

Monsieur le Président, nous tenons d'abord à vous exprimer notre sincère gratitude pour votre leadership sur cette question et pour nous avoir encouragé à concentrer nos efforts à préparer le terrain pour le programme de développement pour l'après-2015 au cours de votre mandat. Je voudrais également remercier sincèrement les coprésidents du Groupe de travail ouvert, les Ambassadeurs Kamau et Kőrösi, pour la compétence avec laquelle ils ont dirigé ce processus, et pour leur patience et leur bonne foi qui ont permis au Groupe d'aboutir à d'excellents résultats. En effet, nous avons parcouru un long chemin ensemble.

Nous considérons que la proposition du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable a largement contribué à faire prendre conscience à chacun d'entre nous que nous avons une occasion historique, dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015, de remporter des victoires vraiment déterminantes contre certains des plus grands problèmes auxquels l'humanité doit faire face – extrême pauvreté, maladies, inégalité hommes-femmes – pour n'en citer que quelques-uns. La proposition du Groupe de travail ouverte constitue un point de départ important pour nos futurs travaux.

Nous nous félicitons que de nombreuses questions soient largement traitées dans cette proposition : la large reconnaissance de la nécessité et de la possibilité d'éliminer complètement l'extrême pauvreté en l'espace d'une génération; la reconnaissance du pouvoir qu'a une croissance économique soutenue et qui profite à tous de favoriser la réduction de la pauvreté et un développement plus large; une cible claire et ambitieuse pour faire baisser le taux de mortalité maternelle; la nécessité de mettre fin à l'épidémie de VIH/sida; un objectif distinct pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, y compris la reconnaissance des droits des femmes en matière de santé sexuelle et procréative et de procréation; et la reconnaissance décisive du fait que des sociétés pacifiques dotées d'institutions efficaces et ouvertes à tous sont des fondements essentiels du développement durable. Nous nous félicitons également que ce programme accorde une place importante aux changements climatiques.

Nous n'avons pas été en mesure de nous mettre d'accord sur tous les points de cette proposition, et nous rappelons à tous nos collègues notre explication de position et les réserves que nous avons émises après

l'achèvement des travaux du Groupe de travail ouvert. Mais là où un terrain d'entente n'a pas pu être trouvé, nous continuons de penser qu'un accord demeure possible.

Nous attendons maintenant d'avoir la possibilité, cet automne, d'examiner plus avant les questions exposées de manière détaillée dans la proposition du Groupe de travail ouvert. Nous attendons avec intérêt le rapport de synthèse du Secrétaire général, qui peut contribuer de manière décisive à nos efforts, ainsi que d'autres contributions essentielles. Nous nous attendons à ce que les négociations intergouvernementales démarrent de manière constructive en 2015.

Nous tenons à réaffirmer notre volonté de travailler en coopération étroite avec tous les partenaires au moment d'entamer la prochaine phase. Nous devons encore examiner des contributions essentielles venant de toutes parts, notamment de l'ensemble des acteurs concernés dans tous nos pays. Les États-Unis se félicitent en particulier que cette résolution indique que ces autres contributions seront examinées dans le cadre de nos prochains débats.

Le processus qui nous a permis d'aboutir à la proposition du Groupe de travail ouvert nous a donné des bases importantes pour la prochaine phase de nos travaux. Nous ne doutons pas que, dans les jours à venir, nous serons en mesure d'élaborer ensemble un programme de développement pour l'après-2015 qui soit mobilisateur, porteur de transformation et de retombées favorables pour tous nos citoyens.

Enfin, si je puis me permettre, nous ne pensons pas qu'il soit approprié, à la présente séance, de répéter toutes les réserves particulières, et nous regrettons que certaines délégations aient soulevé des questions politiques qui n'ont rien à voir avec la présente séance, qui n'ont pas à être examinées ici et qui détournent notre attention de la question à l'examen.

M. Msosa (Malawi) (*parle en anglais*) : Le Groupe des États d'Afrique s'associe d'emblée à la déclaration faite par le représentant de l'État plurinational de Bolivie au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Le Groupe des États d'Afrique remercie le Président d'avoir organisé la présente séance, dont l'objectif est de prendre acte du rapport du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable (A/68/970) et de l'approuver, comme il a été demandé à la Conférence des Nations Unies sur le développement. Le Groupe des États

d'Afrique remercie sincèrement les coprésidents du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable, un groupe historique, dont le dévouement et la conduite exemplaire des travaux étaient une nouvelle fois évidents dans le cadre des consultations informelles que le Président a organisées lundi. Le Groupe des États d'Afrique réaffirme que, malgré leur départ à la retraite, ils seront toujours des coprésidents très appréciés, dont les conseils et l'exemple admirable seront essentiels dans le cadre du prochain processus d'élaboration du programme de développement pour l'après-2015.

Nous avons pris note du rapport du Groupe de travail ouvert, qui contient les objectifs et cibles que tous les États Membres et d'autres acteurs, y compris des représentants de la société civile, de la communauté scientifique et du monde de l'entreprise, ont contribué à définir.

Le Groupe des États d'Afrique a insisté pour que ce rapport contienne les observations et réserves formulées par les États Membres durant et après la dernière session du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable. Le Groupe des États d'Afrique estimait qu'à la nature globale et complexe du processus mené par le Groupe de travail ouvert devait correspondre un document final de portée similaire qui fasse référence à des éléments de la proposition auxquels certaines délégations se sont clairement opposées.

Le Groupe des États d'Afrique estime que l'examen des objectifs de développement durable proposés inclut les réserves émises contre certains aspects du rapport. Ils vont de pair. Le Groupe des États d'Afrique ne doutait pas que le Secrétariat répondrait à son appel dans un esprit d'ouverture, de transparence, d'intégration et de consensus, des caractéristiques largement associées au processus mené par le Groupe de travail ouvert. Nous remercions le Président de l'Assemblée générale pour sa compréhension, sa bonne volonté et son appui en vue de trouver un moyen de tenir compte des observations et réserves formulées par les États Membres.

L'approbation du rapport du Groupe de travail ouvert après en avoir pris acte marque le début d'un voyage important qui nous mènera jusqu'à la prochaine phase des négociations intergouvernementales et, à terme, à l'adoption des objectifs de développement de l'après-2015, en septembre 2015.

Le Groupe des États d'Afrique se félicite vivement que l'Assemblée ait décidé, à l'unanimité, que la proposition du Groupe de travail ouvert servira de base principale aux fins de l'insertion des objectifs de développement durable dans le programme de développement de l'après-2015. Cela est de bon augure. En effet, le Groupe des États d'Afrique est fermement convaincu que la proposition du Groupe de travail ouvert ne devrait être ni réétudiée ni renégoziée. À cet égard, le Groupe des États d'Afrique entend participer de manière constructive au prochain processus intergouvernemental et s'engage à continuer d'apporter son appui et sa coopération pour faire en sorte que ce processus soit mené à bien.

M^{me} Miyano (Japon) Le rapport du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable est le résultat d'un effort collectif déployé pendant plus de 18 mois, et le Japon se félicite de l'adoption de la résolution 68/309. Je tiens à remercier sincèrement le Président pour son rôle mobilisateur ainsi que l'Ambassadeur Kamau et l'Ambassadeur Kőrösi pour leur coprésidence remarquable et importante du Groupe de travail ouvert. Je salue également l'action de toutes les personnes ayant participé à cet effort.

Ce rapport montre que, collectivement, nous pouvons atteindre l'objectif de développement durable et inclusif. Après cette journée, ce rapport très important entre les mains, nous passerons à la prochaine phase en vue de négocier l'adoption du programme de développement de l'après-2015. Nous avons déjà reçu de nombreuses autres contributions importantes à cet effet, notamment le rapport du Groupe de haut niveau et du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable, ainsi que diverses autres contributions, notamment de la société civile et d'autres parties prenantes. Nous nous attendons à ce que le rapport du Secrétaire général soit un document général regroupant toutes les contributions de manière équilibrée afin que les négociations intergouvernementales puissent s'appuyer sur ce rapport.

Nous considérons que ces contributions revêtent toutes la même importance et sont accessibles et qu'elles doivent être examinées durant la prochaine phase afin que nous soyons en mesure d'élaborer un programme solide et porteur de transformation qui pourra être mis en œuvre par un grand nombre de parties prenantes.

Nous nous sommes associés au consensus sur cette résolution en partant du principe clair qu'elle ne modifie pas les pratiques établies de l'ONU et que rien dans cette résolution n'exige des États Membres qu'ils acceptent toute réserve émise par d'autres États Membres. Le Japon a également formulé des réserves sur ce rapport, mais nous n'attendons pas des autres États Membres qu'ils les acceptent.

Nous continuerons de participer et contribuer à ce processus et de travailler dur pour le faire avancer.

M. Narang (Inde) (*parle en anglais*) : Nous félicitons l'Assemblée générale d'avoir adopté la résolution 68/309 par consensus. L'adoption de cette résolution marque l'aboutissement des efforts collectifs que nous avons entrepris en juin 2012 en vue de parvenir à un accord sur un ensemble d'objectifs de développement durable. Le chemin fut parfois difficile et notre volonté collective a été mise à l'épreuve, notamment parce que c'est peut-être la première fois que la communauté internationale tentait de définir un nouveau modèle consensuel d'objectifs et cibles concrets aussi variés. Traduire les idées exprimées dans le cadre du débat mondial sur le développement durable en un programme concret ne pouvait pas être une tâche facile. Pourtant, le document final, même s'il n'est pas parfait, montre que le multilatéralisme est efficace et indispensable pour trouver des solutions communes aux problèmes auxquels nous devons collectivement faire face.

Nous voudrions que soient consignés nos sincères remerciements aux deux coprésidents, les Représentants permanents de la Hongrie et du Kenya, pour le brio avec lequel ils ont dirigé le processus. Nous remercions aussi le Secrétariat de l'exceptionnel appui apporté au Groupe de travail ouvert.

La résolution 68/309 adoptée aujourd'hui note à juste titre que c'est la proposition du Groupe de travail ouvert qui doit servir de base aux fins de l'insertion des objectifs de développement durable dans le programme de développement de l'après-2015. D'autres contributions sont sans aucun doute importantes, mais il faut garder à l'esprit que le Groupe de travail ouvert est le seul processus intergouvernemental chargé jusqu'à présent pour négocier et formuler un ensemble d'objectifs de développement durable. Ce processus intergouvernemental était aussi particulier en tant qu'il a permis la participation effective de toutes les parties prenantes. L'ensemble des contributions faites par les institutions des Nations Unies, les organisations

internationales, les grands groupes et la société civile ont grandement enrichi les discussions et les conclusions du Groupe de travail ouvert.

Les travaux du Groupe de travail ouvert alimenteront aussi le rapport de synthèse du Secrétaire général, que nous attendons avec intérêt. Il serait utile de rappeler que le but de ce rapport est de faire la synthèse des toutes les contributions disponibles et de proposer une vision cohérente aux États Membres lorsqu'ils entameront le processus de négociations du programme de développement pour l'après-2015. En d'autres mots, il n'a pas pour mandat de proposer un ensemble d'objectifs nouveaux ou différents, ou d'apporter un contre-argumentaire aux conclusions du Groupe de travail intergouvernemental ouvert.

L'Inde a participé de façon constructive et en toute bonne foi à toutes les réunions du Groupe de travail ouvert et aidé à la formation du consensus sur les questions clés qui intéressent les pays en développement. Le document final du Groupe de travail ouvert est un modèle général, mais aussi un compromis politique qui a été délicatement travaillé. Le document place clairement l'élimination de la pauvreté au centre du programme de développement, fait fond sur les objectifs du Millénaire pour le développement, réaffirme la validité du principe des responsabilités communes mais différenciées en tant substrat de la coopération internationale, souligne le rôle d'une croissance économique robuste, de l'industrialisation et du plein emploi, met en exergue de façon équilibrée les trois dimensions du développement durable, prévoit des mesures ambitieuses pour rationaliser les modèles de consommation et les actions menées pour préserver l'environnement, et intègre, enfin et surtout, les moyens de mise en œuvre en tant que partie intégrante des objectifs fixés. Ces éléments, à notre avis, doivent être préservés à l'avenir.

Parallèlement, l'Inde n'est pas nécessairement d'accord avec tous les éléments du compromis final. Bien que nous soyons heureux de nous joindre au consensus qui s'est dégagé sur le document, nous ne sommes toujours pas convaincus quant à l'insertion d'un objectif distinct concernant des questions importantes mais sans rapport, comme la paix, la sécurité et l'état de droit qui, si elles sont, à notre avis, extrêmement importantes, ne sont pas organiquement liées à l'ensemble des objectifs de développement durable.

Nous attendons avec intérêt d'examiner plus en détail l'insertion des questions dont j'ai parlé lorsque

nous entamerons les négociations intergouvernementales sur le programme de développement pour l'après-2015. Plusieurs autres aspects du document du Groupe de travail ouvert, doivent encore, par ailleurs, être examinés plus avant. Les moyens de mise en œuvre inclus dans le document final (A/68/970) sont, à notre avis, encore trop faibles. Nous attendons avec intérêt l'issue de la Conférence sur le financement du développement qui doit se tenir en juillet prochain pour renforcer de façon importante les moyens de mise en œuvre des objectifs de développement durable dans le cadre du futur programme.

Monsieur le Président, vous pouvez compter sur l'appui et l'engagement actif de l'Inde dans le travail qu'il reste à faire pour élaborer un programme de développement pour l'après-2015 qui soit réellement porteur de transformation et qui nous permette d'éliminer la pauvreté et de ne laisser personne à la traîne.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne.

M. Vrailas (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres.

Tout d'abord, je voudrais une fois encore remercier chaleureusement les Ambassadeurs Kamau et Körösi du brio avec lequel ils ont dirigé les travaux du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable et du résultat impressionnant obtenu malgré les considérables obstacles qu'il a fallu surmonter jusqu'à la fin. Leur coprésidence place à coup sûr la barre très haut pour ce qui reste à faire à l'avenir. Nous voudrions aussi vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que votre équipe, de l'appui très précieux que vous avez apporté au processus tout au long de votre mandat, surtout aux derniers jours.

Le mandat donné au paragraphe 248 du Document final de Rio (résolution 66/288, annexe) au Groupe de travail ouvert pour formuler une proposition d'objectifs de développement durable, pour examen et suite à donner par l'Assemblée générale, est indéniablement complexe. Comme nous l'avons indiqué à la dernière réunion du Groupe de travail ouvert, nous sommes heureux de voir que le mandat a été rempli. Au-delà des discussions très instructives et très utiles, notamment avec les institutions académiques et la société civile, les discussions approfondies que nous avons eues au cours

des 18 derniers mois nous ont permis d'examiner un large éventail de questions dans le cadre des objectifs et des cibles à retenir pour l'après-2015. Le résultat est que le Groupe de travail ouvert a beaucoup avancé au cours des 18 derniers mois, et la proposition contenue dans son rapport (A/68/970) contribuera clairement et de façon importante au processus intergouvernemental durant la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale, ce qui permettra la mise au point finale du programme de développement de l'après-2015 et mènera à la tenue du sommet en septembre 2015.

Bien entendu, il nous reste encore plusieurs questions à examiner avant le sommet si nous voulons élaborer un programme pour l'après-2015 qui soit ambitieux et applicable. Nous avons noté que plusieurs délégations, y compris des délégations de l'Union européenne, ont fait des déclarations à la dernière réunion du Groupe de travail ouvert. Nous espérons que les discussions que nous aurons dans le cadre du processus intergouvernemental nous permettront de nous mettre d'accord sur un programme de développement qui soit vraiment universel, global et porteur de transformation.

Comme nous sommes convenus dans la résolution de septembre 2013 appelant à la tenue d'un sommet en 2015 et adoptant le document final de la manifestation spéciale organisée pour examiner les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (résolution 68/6), le processus intergouvernemental rassemblera les contributions de toutes les parties prenantes, notamment la société civile, les institutions scientifiques et académiques, les parlements, les autorités locales et le secteur privé. Toutes ces contributions seront très importantes. Le rapport du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable représente aussi une contribution importante. Tout cela sera synthétisé dans le rapport du Secrétaire général qui, nous en sommes convaincus, nous aidera tous grandement à avancer dans nos délibérations.

Nous sommes tout à fait déterminés à convenir d'un programme de développement pour l'après-2015 qui soit réellement porteur de transformation et qui renforce l'engagement de la communauté internationale en faveur de l'élimination de la pauvreté et du développement durable, dont les objectifs de développement durable seront un aspect critique. Nous attendons avec intérêt de travailler avec les partenaires dans les semaines et les mois à venir à la réalisation de cet objectif commun.

Sous l'excellente direction de nos coprésidents, nous avons accompli des progrès impressionnants, et il est de notre devoir à tous d'en tirer le meilleur parti.

M. Zinsou (Bénin) : Je voudrais délivrer ce message au nom du Groupe des pays les moins avancés (PMA).

Le Groupe des PMA s'aligne sur la déclaration précédemment faite par l'Ambassadeur de Bolivie au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Le Groupe des PMA rend hommage aux coprésidents du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable pour le travail appréciable et les inlassables efforts déployés, ainsi que pour les importantes contributions et propositions qu'ils ont été en mesure d'obtenir des États Membres et des divers groupes.

Nous vous savons gré, Monsieur le Président, des dispositions que vous avez prises pour encadrer nos travaux. Les résultats obtenus constituent un acquis essentiel de votre mandat à la tête de l'Assemblée générale.

Les PMA se félicitent d'avoir pu exprimer, à diverses étapes des négociations qui ont duré environ 18 mois, leurs préoccupations par rapport à la formulation des objectifs et des cibles identifiés. Les résultats auxquels nous sommes parvenus sont à mettre au crédit du multilatéralisme revitalisé auquel nous convient les défis de l'humanité. Ces résultats apparaissent comme un compromis et une étape par rapport à l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015. Notre groupe voudrait ici insister sur la nécessité de prendre en compte les réserves exprimées par certains États, sans mettre en cause la cohérence du document (A/68/970), ni la substance de ce qui a été convenu comme base du consensus. Nous nous félicitons de la prise en compte, dans ce document en particulier, du concept de sociétés pacifiques dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement, car l'autre nom du développement, c'est la paix, et il ne peut y avoir de développement sans paix, ni de paix sans développement.

Cela dit, il est clair qu'aucun État ou groupe ne peut prétendre ici avoir été complètement satisfait ou avoir vu toutes ses préoccupations prises en compte. Pour leur part, les pays les moins avancés se réservent le droit de revenir, dans le cadre des négociations à venir, sur leurs doléances qui n'ont pas été totalement considérées dans le cadre des objectifs de développement durable. Nous

espérons que le rapport du Secrétaire général recensera les engagements de la communauté internationale envers les pays les moins avancés qui n'ont pas été pris en compte dans le cadre du rapport sur les objectifs de développement durable.

Les pays les moins avancés sont les pays les plus pauvres, les plus vulnérables et les plus affectés par le défaut de moyens, par les diverses crises et par les changements climatiques et ont, au cours des négociations antérieures, apporté d'importantes contributions et soumis de nombreuses propositions à cet égard. Nous restons disposés et mobilisés afin de poursuivre aux côtés des autres groupes et États les efforts nécessaires afin de contribuer le mieux que nous le pourrions à l'évolution de la nouvelle phase que nous allons bientôt aborder jusqu'à la fin du processus et à l'adoption d'un programme que nous souhaitons équilibré et inclusif à la fin de ce processus. Le Groupe des pays les moins avancés réitère toutes ses félicitations aux Ambassadeurs Kamau et Kőrösi pour la sagesse et les immenses qualités de leadership dont ils ont fait preuve tout au long du processus.

M. Patriota (Brésil) (*parle en anglais*) : Au nom du Nicaragua et du Brésil, nous reconnaissons votre rôle directeur, Monsieur le Président, et l'excellent travail des coprésidents du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable, les Ambassadeurs Kamau et Kőrösi. Votre action à tous a contribué de manière essentielle à l'obtention du résultat, que nous considérons comme historique, dont il est rendu compte dans le rapport du Groupe de travail ouvert (A/68/970).

Le Nicaragua et le Brésil se félicitent que nous ayons été en mesure d'adopter par consensus la résolution 68/309, qui établit clairement que le résultat des travaux du Groupe de travail ouvert servira de base de travail aux fins de l'insertion des objectifs de développement durable dans le programme de développement de l'après-2015. Nous devons pleinement respecter l'intégrité des travaux du Groupe de travail ouvert. Leur légitimité se passe de commentaire et ils sont sans équivalent. À ce titre, et au vu de l'intérêt du résultat obtenu, le Nicaragua et le Brésil n'ont émis aucune réserve, et nous appelons tous les Membres qui en ont exprimé, ou qui estiment qu'il ne s'agit que d'une étape vers l'adoption d'un programme de développement pour l'après-2015, à s'abstenir de lancer au cours de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale des initiatives qui risqueraient de porter atteinte à l'équilibre fragile du produit des remarquables travaux accomplis.

Les moyens nécessaires à la mise en œuvre des propositions qui figurent dans le rapport devront satisfaire à des normes adaptées à l'ambition qui caractérise les buts et objectifs que nous avons négociés. Le rapport du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable et le document final de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement fourniront des éléments complémentaires à cet égard. Nous compterons également sur la poursuite des consultations relatives à un mécanisme de facilitation technologique pour l'après-2015. Le rapport de synthèse du Secrétaire général est attendu avec beaucoup d'intérêt. Il devrait examiner en détail et respecter pleinement le travail des Membres qui mobilisent les ressources et l'appui des Nations Unies.

Nous sommes impatients d'entamer dans un esprit constructif la dernière étape de l'élaboration de cette nouvelle vision de coopération internationale au service du développement, qui est universelle par nature mais tient compte néanmoins des responsabilités partagées et en même temps différenciées des pays développés et en développement – un résultat sous la forme d'un processus qui devrait aboutir dans le cadre des Nations Unies à un nouvel effort en vue d'une coopération qui prenne en considération la société dans son ensemble et promeuve la croissance économique des Membres dans une optique de durabilité.

M. Sarki (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord aligner la position de ma délégation sur les déclarations prononcées par les représentants de la Bolivie, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et du Malawi, au nom du Groupe des États d'Afrique.

Le Nigéria accueille avec satisfaction la présentation du rapport du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable (A/68/970) et salue les coprésidents, les Représentants permanents du Kenya et de la Hongrie, pour leur dynamisme, leur patience, leur persévérance et leur présence d'esprit dans la conduite de négociations souvent difficiles qui ont pourtant été couronnées de succès. Nous félicitons l'ensemble des États Membres d'être parvenus à ce résultat historique, à l'issue de négociations particulièrement ardues et parfois laborieuses, et de s'être montrés résolus, accommodants, ouverts d'esprit et professionnels dans leur engagement aux fins du processus. Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir apporté votre appui et celui de votre bureau à cette entreprise. Nous sommes reconnaissants

au Secrétaire général et à son cabinet pour l'intérêt qu'ils ont manifesté tout au long des négociations.

Nous apprécions particulièrement le caractère inclusif et transparent des travaux du Groupe de travail ouvert. Leur universalité leur confère beaucoup de légitimité et de crédibilité. Le Nigéria a abordé les négociations avec l'esprit ouvert et en souhaitant vivement contribuer à leur succès. Sur le fond, nous nous réjouissons de l'importance accordée, dans le rapport, à l'élimination de la pauvreté. Il s'agit, pour des raisons qui vont sans dire, d'une question fondamentale pour le Nigéria et la région africaine dans son entier. Nous insistons sur le fait que le succès de la mise en œuvre du programme de développement mondial doit reposer sur un partenariat durable entre les différents pays et régions et en leur sein, et sur l'établissement des moyens de cette mise en œuvre. Le rapport met l'accent sur ces deux éléments critiques, dont le Nigéria espère qu'ils joueront un rôle central dans le cadre de développement mondial après 2015. Nous formons le souhait sincère que le Secrétaire général, dans son rapport de synthèse, tiendra compte des priorités définies pour la région de l'Afrique dans le contexte de la Position africaine commune.

L'adoption d'un nouveau document émanant du processus intergouvernemental international mené sous l'égide de l'ONU revêt évidemment de l'importance pour les États Membres. Au fond, ceux-ci sont les entités qui seront appelées à traduire les dispositions et le contenu de tels documents en mesures de politique générale au niveau national. Puisqu'il est probable que ces documents donneront lieu à des engagements et des obligations, les États Membres se sentiront à raison fondés à émettre des réserves sur les dispositions qui pourraient ne pas être compatibles avec les politiques, arcs législatifs, croyances religieuses et valeurs culturelles de leur pays. Cela prend une importance d'autant plus grande si les documents adoptés aboutissent à la définition de seuils de référence et de dates butoirs pour l'application des décisions. En conséquence, le Nigéria a exprimé des réserves au sujet de certains aspects du document, notamment en raison d'un défaut de clarté et de pertinence sur les questions de développement durable. En réponse à la suggestion judicieuse qui a été faite aujourd'hui en ce sens, le Nigéria présentera en temps utile par écrit les réserves qu'il a émises à plusieurs reprises durant les négociations conduites au sein du Groupe de travail ouvert.

M. Otto (Palaos) (*parle en anglais*) : Nous remercions l'Assemblée d'avoir adopté la résolution 68/309 par consensus. Cette adoption est une reconnaissance du dur labeur accompli par tous les Membres de l'ONU et de la contribution inestimable apportée par la société civile. Nous tenons à vous remercier, Monsieur le Président, de votre leadership au cours de ce processus et, en particulier, à remercier les Coprésidents, l'Ambassadeur Kamau et l'Ambassadeur Kőrösi, de leur patience, de leurs efforts et du brio avec lequel ils ont dirigé les travaux. Nous voulons également remercier tous les négociateurs de leur esprit de coopération et du respect dont ils ont fait montre, ce qui nous a permis de définir des objectifs dont nous sommes convaincus qu'ils nous aideront à achever les tâches qu'il reste à accomplir dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement et accompagneront tous les pays sur la voie du développement durable.

Nous prenons la parole en particulier pour dire que nous sommes satisfaits et encouragés de voir qu'ensemble, nous prenons dûment acte de l'importance de la santé mentale et du bien-être, composantes indispensables de sociétés saines, robustes et productives. Nous sommes convaincus que cela nous permettra de comprendre que, en cette époque marquée par de nombreuses et fréquentes occurrences de catastrophes et autres désastres naturels et de difficultés et de souffrances provoquées par l'homme, renforcer la résilience ne passe pas uniquement par l'infrastructure environnementale mais également par des éléments psychologiques.

M. Viera (Équateur) (*parle en espagnol*) : Ma délégation souscrit à la déclaration faite par le représentant de l'État plurinational de Bolivie au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

En premier lieu, je voudrais remercier les Coprésidents du Groupe de travail ouvert pour leurs efforts à la tête des travaux accomplis au fil de plus d'une année et demie de réunions. Je voudrais également remercier le Secrétariat de l'ONU, les États membres et observateurs du Groupe et les groupes pilotes, y compris les organisations de la société civile, qui nous ont accompagnés et ont contribué par des idées, des informations complémentaires et des propositions à l'élaboration de ces objectifs.

Nous réaffirmons que, en fonction de sa situation et de ses priorités nationales, chaque pays s'est doté d'approches, de visions, de modèles et d'instruments différents pour parvenir au développement durable.

C'est pourquoi le rapport dont nous sommes saisis (A/68/970) réunit les contributions de diverses visions. Et même s'il n'est pas parfait, même s'il contient des réserves respectables qui doivent être clairement prises en compte, il témoigne d'un immense effort de la communauté internationale. La définition de mesures de mise en oeuvre adaptées pour chacun des objectifs de développement durable mentionnés dans le rapport, et la consolidation de l'alliance mondiale pour un développement durable sont des impératifs fondamentaux à défaut desquels le programme de développement tout entier sera un exercice vide de sens et voué à l'échec.

Malheureusement, cette demande claire et directe de plusieurs délégations n'a pas été adéquatement prise en compte dans le rapport du Groupe de travail. Cela est probablement dû à l'absence de volonté politique de certains États Membres et à des manquements dans certains aspects de procédure des travaux du Groupe de travail.

Enfin, je voudrais souligner le fait que le prochain défi, la définition du programme de développement pour l'après-2015, doit être assorti d'un processus de consultations intergouvernementales juste, transparent et sans exclusive, dont les modalités et les dispositions de fond devront s'attacher à produire un document final négocié et concerté qui tienne pleinement compte des résultats des divers processus de suivi déterminés à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et à l'occasion des grandes conférences et réunions au sommet relatives aux questions économiques, sociales et environnementales.

M. Neelam (Australie) (*parle en anglais*) : Je voudrais, au nom de l'Australie, commencer par remercier les Coprésidents, l'Ambassadeur Kamau et l'Ambassadeur Kőrösi, pour leur engagement et leurs efforts acharnés, ainsi que tous ceux qui ont contribué au document final du Groupe de travail ouvert (A/68/970), notamment les États Membres, leurs négociateurs et la société civile.

L'Australie accueille favorablement l'adoption de la résolution 68/309, qui conclut les travaux du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement

durable, et qui incarne les efforts collectifs et l'esprit de coopération de la communauté internationale.

Le document final du Groupe de travail ouvert constitue sans aucun doute une contribution déterminante au rapport de synthèse du Secrétaire général et à la prochaine étape des négociations intergouvernementales.

Je voudrais souligner, comme nous l'avons déjà fait, que, si l'Australie considère que le rapport du Groupe de travail ouvert constitue le point final des travaux du Groupe, elle le voit également comme le point de départ de la prochaine étape des négociations intergouvernementales.

Les négociations intergouvernementales sur le programme de développement pour l'après-2015 ont clairement pour mandat d'examiner également toute une gamme de contributions supplémentaires, en particulier le rapport du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable. Cet aspect a été mentionné par notre troïka dans la déclaration que nous avons publiée à la conclusion des travaux du Groupe de travail ouvert, ainsi que par de nombreux autres participants à ce processus, et s'inscrit dans la lignée du mandat de la Conférence Rio+20 (voir résolution 66/288, annexe) et des résolutions ultérieures.

L'Australie a participé en toute bonne foi à l'intégralité du processus. Je tiens à réaffirmer que nous continuerons à coopérer en œuvrant avec toutes les parties à la définition d'un programme de développement pour l'après-2015 qui soit constructif et efficace.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre la dernière déclaration au titre des explications de vote après l'adoption de la résolution 68/309.

Je voudrais remercier personnellement les Représentants permanents du Kenya et de la Hongrie d'avoir, en qualité de coprésidents, brillamment dirigé le Groupe de travail ouvert, et de nous avoir amenés là où nous en sommes aujourd'hui. J'invite les membres à se joindre à moi pour leur exprimer notre sincère reconnaissance.

L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 14 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 50.